

10 décembre 2012

Chère Madame Damesin,

Je vous remercie de m'avoir transmis la lettre de MM. Dijoux, Smolnik, Gâche et Chauvin, datée du 5 décembre, qui s'inquiètent de la situation des salariés de l'usine Nissan de Canton (Mississippi). Je tiens, dans le présent courrier, à répondre aux différentes questions posées, concernant a) la position de Nissan vis-à-vis de la représentation syndicale aux Etats-Unis, b) la communication de Nissan à l'égard des salariés et c) les rémunérations et avantages sociaux dont bénéficient les employés de Canton.

Mais avant de répondre point par point à ces questions, je crois nécessaire de partager quelques informations d'ordre général. Nissan compte plus de 250 000 salariés et 55 usines de production à travers le monde. Nous nous sommes engagés à respecter la législation relative au travail et à l'emploi dans chaque pays dans lequel Nissan a des salariés.

Nissan mène une politique de rémunération attractive vis-à-vis des salariés, qui font preuve d'une grande motivation dans nos usines d'Amérique du Nord. Aux Etats-Unis, les salariés de Nissan ne sont pas représentés par un syndicat, comme c'est le cas pour la plupart des salariés d'autres constructeurs automobiles aux Etats-Unis, dont VW, BMW, Daimler, Toyota, Honda, Subaru, Hyundai et Kia.

Selon la législation du travail en vigueur aux Etats-Unis, les salariés ont le droit de décider d'être ou non représentés par un syndicat. Pour qu'une élection sur la question de la représentation syndicale soit organisée, 35% des salariés d'une entreprise doivent en faire la demande expresse. Si tel est le cas, le Bureau national des relations sociales (l'agence de régulation en charge de l'application du droit fédéral du travail) organise un vote par voie de scrutin secret. Si plus de 50% des salariés s'expriment en faveur d'une représentation syndicale, alors le syndicat devient le représentant du personnel.

## **Nissan défend le droit de ses employés à décider d'être représentés par un syndicat.**

Nissan produit des véhicules aux Etats-Unis depuis presque 30 ans. Au cours de ces années, nous avons toujours défendu le droit des salariés à décider d'être ou non représentés par un syndicat. Les salariés de Nissan ont voté contre une représentation syndicale à deux reprises. A ces deux occasions, le Bureau national des relations sociales (BNRS) a organisé des élections. A chaque fois, les représentants syndicaux étaient venus sur le site de Nissan avant les élections pour vérifier les procédures de vote mises en place par le BNRS. A l'issue de ces vérifications, les représentants syndicaux ont validé les procédures de vote prévues, et pour chaque élection, les représentants syndicaux étaient présents au moment du décompte des scrutins. Les résultats de ces deux élections ont été certifiés par le BNRS comme étant la décision des salariés de Nissan sur la question de la représentation syndicale.

## **Une communication ouverte et transparente, facteur de motivation et de compétitivité des salariés**

Pour soutenir la motivation et la compétitivité des salariés, les équipes de management, dans toutes nos usines, échangent régulièrement avec les collaborateurs sur les principaux sujets de l'entreprise. Au cours de ces échanges, les collaborateurs sont invités à poser leurs questions et à partager toutes leurs idées de progrès.

Récemment, Imazu-san, membre du Comité exécutif de Nissan, en charge des fabrications et de la supply-chain, a visité notre usine de Canton et a été marqué par la forte motivation des salariés ainsi que par leur volonté d'améliorer continuellement leur performance. Imazu-san a également estimé que la communication du management vis-à-vis des collaborateurs était ouverte et transparente et, de ce fait, constituait un facteur direct de motivation pour les collaborateurs.

Selon la législation américaine, les salariés ont le droit de porter des vêtements affichant des messages en faveur ou contre la représentation syndicale. Au cours des 30 dernières années, il a pu arriver que les salariés de Nissan affichent, sur leurs vêtements, leur position sur ce sujet, qu'elle soit positive ou négative. Le management de Nissan a toujours respecté le droit des employés à porter de tels

vêtements.

### **Rémunérations et avantages sociaux**

Les salaires pratiqués à l'usine Nissan de Canton sont bien supérieurs à la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur industriel au Mississippi. L'ensemble des rémunérations et avantages sociaux proposées aux salariés de Canton sont comparables aux offres d'autres constructeurs automobiles aux Etats-Unis. Les employés de notre usine de Canton bénéficient d'avantages sociaux intéressants, tels que a) une large couverture santé comprenant les soins médicaux, les frais d'hospitalisation, les soins dentaires, ophtalmologiques, auditifs, psychologiques et la prescription de médicaments, b) une couverture pour les incapacités temporaires ou permanentes, c) une assurance vie, d) une pharmacie sur site, e) un service médical sur site et f) un programme de leasing de voiture. Les employés de Canton disposent également des plans à cotisations définies et 401k, avec participation de l'employeur\*.

Nissan continuera à se soumettre à la législation sociale américaine et à défendre le droit des salariés de Canton à décider d'être représentés par un syndicat.

Scott E. Becker  
Senior Vice President – Administration & Finance  
Nissan North America, Inc.

(\*) Les plans 401k sont des systèmes de retraite par capitalisation, à fiscalité différée.